

## **Belleau Lapointe célèbre ses 15 ans!**

MONTRÉAL, le 29 janvier 2016 – Le Cabinet boutique en résolution de litiges, Belleau Lapointe, célèbre cette année son 15<sup>e</sup> anniversaire. Pour l’occasion, les cofondateurs du cabinet boutique, Daniel Belleau et Benoit Lapointe, souhaitent exprimer leurs plus sincères remerciements à leur clientèle et à leur équipe.

Après 15 ans d’existence, le pari de Belleau Lapointe est une belle réussite. « Nous sommes à l’origine du projet, mais c’est certainement à nos clients, qui nous ont choisis pour les conseiller dans leur stratégie de résolution de litiges, que nous devons notre succès. Leur confiance est notre plus belle récompense et je les en remercie », commente Benoît Lapointe.

Belleau Lapointe s’est donné pour mission d’offrir des services de toute première qualité. « Nous souhaitons être un collaborateur sûr pour nos clients. Nous leur offrons un service professionnel et personnalisé, tout en mettant l’accent sur l’atteinte de leurs objectifs dans la résolution de litiges civils et commerciaux et d’actions collectives », commente Daniel Belleau.

Ce quinzième anniversaire est également l’occasion de remercier tous les membres de l’équipe Belleau Lapointe qui contribuent collectivement à l’excellence et au rayonnement du cabinet.

Le cabinet est fort bien représenté par ses avocats, reconnus à l’échelle nationale pour leur expertise. En effet, plusieurs d’entre eux ont été salués par leurs pairs dans les répertoires tels Lexpert<sup>®</sup>, Benchmark Canada et Best Lawyers<sup>®</sup>.

« Nos gens font notre fierté », ajoute Maxime Nasr, associé du cabinet.

En ce début d’année, Belleau Lapointe mise sur l’expertise acquise et entrevoit avec optimisme les années à venir.

### **À propos du cabinet boutique Belleau Lapointe**

Fondé en 2001, Belleau Lapointe est un cabinet d’avocats-plaideurs. Reconnu par le milieu juridique pour son sérieux et son expertise poussée, le cabinet se spécialise en litige civil et commercial et en actions collectives. Ses champs d’expertise incluent les litiges d’actionnaires, les litiges en droit immobilier entre locataires-locataires, les litiges successoraux, les litiges en matière de droit de la construction et des vices cachés et les litiges en matière de relation franchiseur-franchisé. Sa mission est d’offrir à la clientèle des services juridiques de toute première qualité dans un cadre résolument distinct de la pratique traditionnelle.